CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE FAUVEL

Tendante à ce qu'il soit défendu de faire dans les affiches et dans les actes notariés aucune distinction entre les biens patrimoniaux et les biens nationaux.

Séance du 9 frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

La loi du 26 vendémiaire dernier a ordonné qu'il seroit vendu une quantité de domaines nationaux suffisante pour assurer les fonds nécessaires à la mise en activité des citoyens conscrits, et au rétablissement de la marine française.

Les avantages accordés par cette loi à ceux qui se

rendroient adjudicataires de ces domaines, le patriotisme des Français, vous sont, je le sais bien, d'assez sûrs garans du versement dans le trésor national des sommes nécessaires à la plus grande gloire comme aux nouveaux triomphes de la République. Mais, citoyens représentans, n'est-il pas de votre prudence, n'est-il pas de votre devoir d'augmenter encore, s'il est possible, ces avantages ? n'est-il pas de votre magnanimité de récompenser le dévouement constant des républicains à la cause sacrée de la liberté ?

Dès les premières ventes de biens nationaux, les amis des rois cherchèrent à en dégoûter les acquéreurs, en leur annonçant le retour prochain d'un maître, qui leur arracheroit, sans indemnité aucune, ces biens auxquels ils employoient le plus beau de leur fortune. Les victoires de nos armées ôtèrent bientôt tout fondement à ces assertions criminelles, les rendirent même ridicules; alors ce fut de la nation elle-même qu'on menaça ceux qui venoient si généreusement à son secours. Croyez-vous, leur disoit-on, qu'on pourra jamais laisser dans vos mains des biens qui ne vous auront coûté qu'un vil papier ? et vos représentans ne commettroient-ils pas la plus grande de toutes les injustices, s'ils n'exigeoient un jour de vous un prix réel et pécuniaire ? Comme s'ils avoient ignoré, les lâches qui tenoient ces discours perfides, que ces papiers, qu'ils avoient constamment eux-mêmes convertis en numéraire, avoient long-temps fait la seule et unique fortune d'un grand nombre de républicains !

Aujourd'hui, citoyens représentans, que vous exigez que le paiement des biens nationaux soit fait en numéraire, vous n'en demandez que huit fois le revenu pour les biens ruraux, et six pour les maisons et usines : hé bien ! savez-vous ce que disent les vils ennemis de la République ? Vous n'exigez, à les entendre, qu'une foible portion du prix de ces biens, vous réservant, imitant les rois dans leur extorsions, d'en demander dans la suite de beaucoup plus fortes sommes en augmentation de finances, et pour complément du véritable prix.

Représentans, faites taire ces bruits mensongers, injurieux à la loyauté comme à la générosité de la nation; ôtez à la malveillance une arme dont elle n'a que trop long-temps abusé; rassurez jusques aux plus pusillanimes des acquéreurs des biens nationaux, en annonçant que vous voulez perdre jusqu'à la trace de leur origine; déclarez solemnellement que vous ne mettez aucune différence entre les biens faussement appelés nationaux alors qu'ils sont sortis des mains de la nation, et ceux qu'on se plaît d'appeler, avec tant d'affectation, patrimoniaux. Eh ! n'est-il pas comme mon patrimoine, ce bien que j'ai acquis sous la garantie de la plus loyale comme de la plus grande des nations? Et lorsque je le transmets à mes enfans, ne leur est-il pas au moins aussi assuré que celui qu'ils tiendroient sous la garantie de quelque particulier que ce fût?

Je demande qu'il soit défendu à toutes personnes, dans le cas de vente de biens, de mettre dans les affiches la distinction de bien patrimonial et bien national; qu'il soit également défendu aux notaires d'insérer cette distinction dans leurs actes; qu'il soit nommé une commission spéciale chargée de proposer un projet de loi qui règle le mode d'exécution de ces dispositions, et indique les peines qu'il conviendroit d'infliger à ceux qui y contreviendroient.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.